

André Anatole YAMEOGO

« L'intervention du ProSol améliore le niveau d'application de la Loi 034-2009... »

P3



Cordula SCHMÜDDERICH,
Coordinatrice du Projet

« L'approche du ProSol jumelle protection-amélioration des sols et sécurisation foncière »

P6



Bala Wenceslas SANOU
Des instances fonctionnelles dans treize (13) villages

P8



Justine SOME

« Sur les sites d'aménagements, les femmes sont plus dynamiques que les hommes »

P14



P4

Rodolphe DIARRA

Suivre et évaluer les actions de sécurisation foncière et de formation des producteurs au niveau régional



EDITORIAL



Dr Albert DJIGMA, PCA de l'ONF-BF

Le Projet Protection et Réhabilitation des sols dégradés et renforcement des instances foncières locales dans les zones rurales du Burkina Faso (ProSol), est mis en œuvre depuis 2015.

A mi-parcours, soit en fin 2018, le ProSol a procédé à l'évaluation des actions mises en œuvre depuis son lancement. Cet exercice a permis de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs, de formuler des recommandations en vue de meilleures performances dans la conduite des activités restantes.

Le présent numéro du Zoom sur le Foncier, Votre Trimestriel d'Information consacre entièrement ses pages au ProSol. Les activités du ProSol sont réparties sur des Champs d'Action A, B, C et D qui sont respectivement relatifs :

- A - aux aménagements à travers des mesures anti érosives et de gestion de la fertilité des sols ;
- B - au renforcement des capacités des instances foncières locales afin de rendre leurs membres capables d'assurer au mieux leur mandat dans le cadre de la mise en œuvre de la loi relative à la sécurisation foncière en milieu rural ;
- C - à l'ancrage politique et institutionnel des connaissances les plus actuelles en matière de Gestion Durable des Terres et Foncier Rural ;
- D - à la gestion du savoir et le réseautage national et international autour de la GDT/ACC et du Foncier Rural.

Le cœur des activités du **Projet Protection et Réhabilitation des Sols dégradés et renforcement des instances foncières locales dans les zones rurales du Burkina Faso (ProSol)** est l'approche « **bassin-versant** ». Le ProSol intervient dans la région des Hauts Bassins, dans les provinces du Houet et du Tuy. Dans ces deux (02) provinces, six (06) communes sont directement concernées par les activités. Il s'agit de : Béréba, Houndé, Karangassovigué, Koumbia, Léna et Satiri.

Dans ce **numéro spécial ProSol**, **Zoom sur le Foncier** fait un tour d'horizon du Projet, avec un accent tout particulier sur les activités foncières. A travers les acteurs (Unité de coordination et l'unité de mise en œuvre), les partenaires tels que la DGFOMR et ses services régionaux, les bénéficiaires dans trois (03) des six (06) communes d'intervention, nous vous donnons d'aller à la découverte du ProSol, de ses réalisations et de ses perspectives.

Les numéros antérieurs de Votre Trimestriel d'information « **Zoom sur le Foncier** » sont téléchargeables sur le site web de l'ONF-BF dont l'url est : www.onf-bf.org

Bonne lecture !

SOMMAIRE

André Anatole YAMEOGO, DGFOMR

« **L'intervention du ProSol améliore le niveau d'application de la Loi 034-2009** » **P3**

Rodolphe DIARRA, SRFOMR des Hauts Bassins

Suivre et évaluer les actions de sécurisation foncière et de formation des producteurs au niveau régional **P4**

Donkora KAMBOU, DRCTA

« **L'impact des ouvrages entraine une augmentation des rendements de l'ordre de 30% à 50 %** » **P5**



Cordula SCHMÜDDERICH, Coordinatrice du Projet

« **L'approche du ProSol jumelle protection-amélioration des sols et sécurisation foncière** » **P6**

Bala Wenceslas SANOU, Responsable du Champs d'action « **renforcement des instances foncières locales** »

Des instances fonctionnelles dans treize (13) villages **P8**

JOLICOM 2018

Pour plus d'efficacité et d'innovation dans l'application de la Loi 034-2009 **P9**

Des structures locales de gestion foncière mises en place et leurs membres respectifs formés et motivés ! **P10**

Paul SUCHANTKE, Chef d'équipe GOPA

« **L'implication des bénéficiaires est un gage de durabilité des actions** » **P10**

Justine SOME, Experte en Aménagements

« **Sur les sites d'aménagements, les femmes sont plus dynamiques que les hommes** » **P14**

Hilarion SANOU,

Expert chargé d'Appuis-Conseils aux communes

« **il faut mettre en place une ingénierie sociale** » **P16**



Inoussa OUEDRAOGO,
Expert en Suivi-Evaluation
A mi-parcours avec 62% de réalisation

P17

Yohann T. R. ZABA, Responsable Champ d'action C: Ancrege Politique et Institutionnel

« **Partager les expériences et capter les innovations** » **P19**



Zoom sur le Foncier
Bulletin trimestriel d'information foncière au Burkina Faso - N° 13 - Mars 2019

14 BP 34 Ouagadougou 14 - Tel : 25 37 68 50

Email : se.onfbf@onf-bf.org - Site Web : www.onf-bf.org.

Directeur de Publication : Dr Albert DJIGMA, PCA

Directeur de Publication Adjoint : Issifou GANOU, SE

Rédacteur en Chef : Caroline OUEDRAOGO
Spécialiste en Communication

Secrétariat de rédaction : Caroline OUEDRAOGO

Maquette impression : I. S. Yipin Créations
78 78 02 32 - 63 38 31 74

André Anatole YAMEOGO, DGFOMR :

« L'intervention du ProSol améliore le niveau d'application de la Loi 034-2009... »

La Direction Générale de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR) est un partenaire-clé du **Projet Protection et Réhabilitation des Sols dégradés et renforcement des instances foncières locales dans les zones rurales du Burkina Faso (ProSol)**, pour le compte du Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques (MAAH). Dans les lignes qui suivent, son premier responsable, Monsieur André Anatole YAMEOGO présente les rôles et responsabilités de chaque partie, apprécie l'approche du Projet et formule des propositions pour des interventions plus performantes.

Zoom sur le Foncier (Z.F.) : Voulez-vous nous présenter le partenariat entre la GIZ et le Burkina Faso dans le cadre du Projet Protection et Réhabilitation des Sols dégradés et renforcement des instances foncières locales dans les zones rurales du Burkina Faso (ProSol) ?

André Anatole YAMEOGO (A.A.Y.) : Il existe un contrat d'exécution entre le MAAH et la GIZ (organe d'exécution du Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne), pour l'exécution du Programme Développement de l'Agriculture (PDA) et des projets qui lui sont rattachés, dont le Projet Protection et Réhabilitation des Sols dégradés et renforcement des instances foncières locales dans les zones rurales du Burkina Faso (ProSol).

Ce programme PDA et les projets rattachés sont le fruit de la coopération entre le Burkina Faso et la République Fédérale d'Allemagne, dont la base juridique repose sur :

- l'accord conclu le 08 août 1973 entre les Gouvernements de la République Fédérale d'Allemagne et du Burkina Faso relatif à la Coopération économique et technique ;
- les documents d'arrangement et de notes verbales relatives au nouveau module du PDA, à EKF et les tranches des projets SEWOH (ProCIV, ProSOL, PAH), ainsi que ceux de EFPTA/PDDAA, CARI et ComCashew. (cf. *Contrat d'exécution pour le Programme Développement de l'Agriculture ainsi que les projets intégrés et rattachés de la Coopération Technique Germano-Burkinabé / Août 2016 - septembre 2021*).

Ce contrat précise les conditions d'élaboration des protocoles entre les projets rattachés au PDA et leurs partenaires. C'est justement dans ce cadre qu'un protocole de collaboration a été signé entre la DGFOMR et le ProSol.

Z.F. : En quoi consiste exactement le rôle de la DGFOMR dans ce partenariat ?



A.A.Y. : La DGFOMR est l'un des partenaires principaux du ProSol pour la mise en œuvre du Champ d'Action B qui est relatif à la gestion du foncier rural. Dans ce cadre, un protocole de collaboration a été signé entre la DGFOMR et le ProSol en 2015 et court jusqu'à la fin du projet.

Dans ce protocole, chaque partie prend des engagements pour la conduite des activités du ProSol.

La DGFOMR s'engage entre autres, à :

- désigner un point focal ProSol au sein de la DGFOMR qui est chargé d'assurer

«Un protocole de collaboration a été signé entre la DGFOMR et le ProSol.»

- la liaison entre la DGFOMR et le ProSol, du suivi de la mise en œuvre du présent protocole et de prendre part au Comité Technique de Suivi (CTS) du ProSol ;
- participer aux cadres de concertation institués dans le cadre de ProSol ;
- accompagner le ProSol dans la planification, la mise en œuvre, la capitalisa-

- tion des réalisations et la valorisation ;
- intégrer les activités du ProSol (PTBA adoptés) dans la programmation de la DGFOMR ;
- mobiliser les ressources humaines et matérielles pour accompagner le ProSol ;
- mettre à la disposition du ProSol, toute la documentation utile (textes, lois et stratégies, outils de communication, modules, guide, etc.) ;
- identifier, mobiliser et faciliter l'accès du ProSol aux autres structures et acteurs institutionnels du foncier.

En retour le ProSol s'engage à :

- impliquer la DGFOMR dans le processus de planification, de suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation des activités et dans les différents cadres de concertation institués ;
- apporter un appui technique et mettre à disposition des ressources (dans le respect des règles et procédures de la GIZ en vigueur) en complément de celles de la DGFOMR pour la mise en œuvre des activités de collaboration convenues dans le cadre du présent protocole ;
- valoriser les compétences disponibles au sein de la DGFOMR dans la mise en œuvre des activités ;
- promouvoir les innovations développées par la DGFOMR dans le cadre de la formation professionnelle dans les écoles professionnelles d'agriculture ;
- faciliter l'appropriation par la DGFOMR des actions menées dans le cadre du ProSol en vue d'une pérennisation des actions.

Z.F. : Quelle appréciation faites-vous de l'approche utilisée par le ProSol, notamment en matière foncière ?

A.A.Y. : Il faut préciser que le ProSol n'est pas un projet foncier mais renferme un volet qui intervient dans le domaine du foncier. Il s'agit de son Champ d'Action B qui est relatif au renforcement des instances foncières.

C'est un projet qui s'inscrit dans l'initiative spéciale « **UN SEUL MONDE sans faim** » du Ministère Allemand de la Coopération. Cette initiative concerne cinq (05) pays du monde dont le Burkina. Et c'est seulement le Projet du Burkina qui a une composante foncière. Le ProSol intervient suivant l'approche « **bassin versant** » et dans sa mise en œuvre, les interventions s'effectuent dans les villages qui relèvent de ces bassins versants. Ainsi, le ProSol n'intervient que sur une partie de ses communes d'intervention.

La logique en matière de foncier rural voudrait que les interventions se fassent dans une commune donnée et dans tous les villages relevant de cette commune.

L'approche bassin versant a laissé sur le carreau la majorité des villages des communes d'intervention du ProSol.

Outre ce fait, le ProSol dans sa démarche, met en place les structures locales de gestion foncière au niveau village (commissions foncières villageoises (CFV) et commissions de conciliation foncière villageoises (CCFV)), sans accompagnement du recrutement et la mise en place de la structure locale de gestion foncière au niveau de la commune, le service foncier rural (SFR) qui est un des maillons très importants de la chaîne de gestion foncière. Ce qui laisse un goût d'inachevé.

Z.F. : La DGFOMR s'occupe du suivi et de la capitalisation du ProSol. Quel bilan pouvez-vous faire de chacun de ces deux (02) volets d'activités ?

A.A.Y. : En ce qui concerne le **suivi**, la DGFOMR participe à la mise en œuvre des activités à l'endroit des communes et des instances foncières locales.

De ce point de vue et après avoir assuré la formation des acteurs locaux pour la mise en place des structures locales de gestion foncière que sont les CFV et les CCFV, la DGFOMR poursuit avec le renforcement des capacités des membres de ces deux (02) structures des villages. Il s'agit de permettre à ces membres de maîtriser et comprendre leurs rôles et leurs attributions.

En outre, la DGFOMR appuie le ProSol lors des différentes activités qu'il organise avec d'autres acteurs du foncier.

En termes de **capitalisation**, l'intervention du ProSol, quoique limitée en termes de nombres de communes et de villages, participe de la mise en œuvre de la politique foncière rurale et de la généralisation de l'application de la Loi 034-2009 portant régime foncier rural.

Dans ce sens, cette intervention améliore le niveau d'application de cette Loi sur le plan national.

Initialement prévue pour s'exécuter dans 16 villages de six (06) communes, le ProSol s'exécute pour ce qui concerne son Champ d'Action B dans treize (13) villages de quatre (04) communes.

En termes de bilan, nous disons que :

- ° La Loi 034-2009 s'applique déjà dans la commune de Koumbia et de l'ensemble

de ses villages, cependant, les tensions socio-politiques dans la commune de Karankasso-Vigué empêche l'intervention du ProSol dans cette commune.

«L'intervention du ProSol participe de la mise en œuvre de la politique foncière rurale»

° Ainsi, l'intervention du ProSol se limite à quatre (04) communes, en ce qui concerne la mise en place des instances foncières locales. Ce sont :

- la commune de Béréba avec six (06) villages : Bankoni, Béréba, Bokui-Ouest, Dakoni, Dimikui et Dorokui ;
- la commune de Houndé avec deux (02) villages : Bouéré et Dankari ;
- la commune de Léna avec quatre (04) villages : Kofila, Konkorouna, Léna et Oualana ;
- la commune de Satiri avec un (01) village : Tiarako.

Il faut aussi souligner que la collaboration

avec le ProSol se traduit également par l'accompagnement de la DGFOMR avec des appuis en matériel de fonctionnement (kits informatiques, vidéoprojecteurs, GPS, etc.), le ProSol restant sensible aux sollicitations de la DGFOMR qui cadrent à leurs missions.

Et j'en profite pour remercier la coordonnatrice et son équipe.

Z.F. : Auriez-vous des propositions dans le sens de l'amélioration des performances du projet ?

A.A.Y. : Les propositions qu'on pourrait faire dans le domaine du foncier est que le ProSol puisse intervenir au niveau de toutes les communes et tous les villages de sa zone d'intervention, même là où il n'y a pas de bassin versant. Cela permettra d'améliorer sensiblement la contribution du ProSol à la gestion du foncier. Nous l'avons du reste souligné lors de toutes nos rencontres de concertation avec le ProSol et lors de la revue à mi-parcours de novembre 2018.

Propos recueillis

par Caroline OUEDRAOGO

Rodolphe DIARRA, SRFOMR des Hauts-Bassins Suivre et évaluer les actions de sécurisation foncière et de formation des producteurs au niveau régional

Monsieur Rodolphe DIARRA est le Responsable du Service Régional du Foncier rural, de la Formation et de l'Organisation du Monde rural (SRFOMR), à la Direction régionale de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques des Hauts Bassins et ce depuis janvier 2015. Son travail se situe dans le prolongement, au niveau régional des engagements qui lient la DGFOMR au ProSol.

En tant que service dont la mission principale est d'assurer, le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des actions de sécurisation foncière et de formation des producteurs de la région, le SRFOMR, de façon spécifique contribue à la connaissance et à l'application des textes et des actes régissant le foncier rural et la formation des producteurs. Il contribue également à la mise en place des services fonciers ruraux et des structures locales de gestion du foncier rural. C'est également au SRFOMR que revient le suivi et le contrôle des organisations professionnelles et inter professionnelles agricoles locales, en vue d'une part, de susciter le mouvement coopératif paysan dans la région et d'autre part de le renforcer.

En somme, toutes les actions qui nécessitent que l'on élabore des formations et



Donkora KAMBOU, DRCTA ; « L'impact des ouvrages entraine une augmentation des rendements de l'ordre de 30% à 50 % »



le développement relèvent de ses compétences.

Sur la collaboration entre le SRFOMR et le ProSol, Monsieur DIARRA précise : « Le SRFOMR est membre du Comité de suivi technique du ProSol. De ce fait, nous sommes régulièrement informés des activités conduites dans la région. Aussi souvent que possible, nous menons des actions de suivi de ces activités-là ».

Justement, dans le cadre de cette collaboration, c'est la Direction Générale, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR) et le SRFOMR qui ont assuré les formations des membres des structures locales de gestion foncière dans la région. « Je constate déjà que les activités du ProSol sont compatibles avec les missions du SRFOMR. Nous jugeons la collaboration bonne et nous souhaitons qu'elle se poursuive en se renforçant »

C'est bien dans ce sens que Monsieur Rodolphe DIARRA souhaite que le Projet mette en place des services fonciers ruraux (SFR) dans toutes les trente-trois (33) communes de la région ainsi que les instances locales de gestion foncière dans les villages.

Outre cela, le Responsable du SRFOMR a souhaité que son service soit davantage impliqué dans les activités qui relèvent du ressort territorial de la région. Selon lui, cela permettrait au SRFOMR de « servir de relais dans la pérennisation du projet à son terme ».

Et Monsieur Rodolphe DIARRA de lancer cet appel : « je dis à l'attention de tous les acteurs qui aimeraient accompagner la région dans l'effectivité de l'application de la Loi 034-2009 portant régime foncier rural que les portes de notre service sont ouvertes et qu'ils peuvent compter sur nous ».

C.O

A l'instar de la Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde rural (DGFOMR), la Direction Générale des Aménagements Hydrauliques et du Développement de l'Irrigation (DGAHDI) accompagne les actions du ProSol, notamment à travers sa Direction de la Récupération et de la Conservation des Terres Agricoles (DRCTA) dont Monsieur Donkora KAMBOU a la charge. Interview.



Mr Donkora KAMBOU, DRCTA

Z.F. : En quoi consistent les interventions de la DRCTA dans le cadre du ProSol (Types/ natures, nombres de réalisations, localisations de ces réalisations) ?

D.K. : La DRCTA est une direction technique du ministère en charge de l'Agriculture logée au sein de la Direction générale des Aménagements hydrauliques et du Développement de l'Irrigation (DGAHDI)



Le DRCTA, aux côtés de Mme Cordula SCHMEDDERICH, Coordinatrice du Projet

dont la mission principale, est de coordonner et de suivre la mise en œuvre de la politique en matière d'aménagements hydrauliques, de développement de l'irrigation et de la gestion durable des terres agricoles.

La DRCTA a vu le jour en 2013, avec pour attribution principale de coordonner et de suivre la mise en œuvre de la politique en matière de gestion durable des terres agricoles.

Le Projet de Protection et de Réhabilitation des terres dégradées et renforcement des instances locales dans les zones rurales (ProSol) est une initiative tripartite regroupant la Coopération allemande, la GIZ et le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements hydrauliques (MAAH). Il intervient dans la restauration et la conservation des eaux et des sols dans les provinces du Houet et du Tuy

La DRCTA apporte au ProSol dans le cadre de ses activités d'aménagements et de réhabilitation des sols un appui technique, le suivi-supervision, l'assurance qualité et la capitalisation de ses acquis.

Le type d'aménagement promu par le ProSol est l'Aménagement selon l'approche bassin versant.

Avec l'appui de la DGAHDI, le projet a aménagé une superficie de 2639 hectares en 2016, 3605 ha en 2017, soit 6244 ha aménagés et qui seront renforcés en 2019. Une prévision d'extension des sites aménagés de 1000 ha est également envisagée pour l'année 2019.

Z.F. : Comment et par qui ces aménagements sont-ils gérés ?

D.K. : La mise en œuvre du Projet, notamment le volet aménagement est basée sur la subvention locale (donc sur les communes) si bien que l'ensemble des investissements du Projet sont sous la responsabilité et la maîtrise d'ouvrage du conseil municipal et donc des bénéficiaires.

(Suite page 6)

(Suite de la page 5)

A la fin des travaux, les aménagements, sont la propriété de la commune et sont gérés par celle-ci à travers un comité de surveillance et d'entretien des ouvrages regroupant les acteurs du conseil municipal, les bénéficiaires, les groupes de travail et les Services Techniques Déconcentrés.

Z.F. : Disposez-vous à ce jour, de données sur les effets de ces aménagements sur les populations bénéficiaires ?

D.K. : Les évaluations faites par le responsable suivi-évaluation du projet avec l'appui technique des STD dès les premières années qui ont suivies les aménagements montrent un effet positif sur le contrôle hydrologique donc une meilleure valorisation des terres. Selon le rapport bilan, l'impact des ouvrages entraîne une augmentation des rendements sur les parcelles aménagées et protégées de l'ordre de 30 à 50 %. Cette plus-value de production entraîne nécessairement une amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires. Il faut cependant signaler que les effets des aménagements CES (notamment l'amélioration de la qualité des terres) est perceptible après plusieurs années.

Les évaluations en cours du Projet pourront situer sur les impacts probables des aménagements sur les bénéficiaires.

Z.F. : Quelles sont vos recommandations en faveur d'une meilleure mise en œuvre du ProSol sur les aspects Aménagements hydrauliques ?

D.K. : Nous recommandons principalement :

- l'élaboration d'un manuel d'exécution et de procédure technique avec définition du rôle et responsabilités des différents acteurs ;
- la forte implication des structures déconcentrées (DRAAH, DPAAH) et de la DGAHDI dans le suivi-à pied d'œuvre, la supervision et suivi-contrôle des travaux de réalisation des aménagements à travers des protocoles opérationnels ;
- la sensibilisation des groupes de travail et les bénéficiaires sur leur rôle et une meilleure implication et appropriation des acquis du projet.

Caroline OUÉDRAOGO

Cordula SCHMÜDDERICH, Coordinatrice du Projet « L'approche du ProSol jumelle protection-amélioration des sols et sécurisation foncière »

*Madame Schmuedderich, Cordula est la Coordinatrice du **Projet Protection et Réhabilitation des Sols dégradés et renforcement des instances foncières locales dans les zones rurales du Burkina Faso (ProSol)**, et ce depuis juillet 2015. Dans les lignes qui suivent, elle dresse le bilan de trois (03) années de mise en œuvre du Projet et présente les perspectives pour les trois (03) années restantes.*

Z.F. : Quelles sont vos missions et attributions principales ?

Cordula Schmuedderich (C.S.) : J'assure la coordination de l'ensemble des actions de mise en œuvre du ProSol, notamment à travers les trois (03) Champs d'Action-clés, à savoir :

le Champ A : « Aménagement (CES/DRS, agroforesterie, gestion de la fertilité) à l'échelle de micro-bassins versants pour une réhabilitation des terres dégradées, dans un contexte de changement climatique » ;

le Champ B : « Renforcement des instances foncières locales » pour une gestion paisible des terres aménagées et des terres des terroirs d'intervention ;

le Champ C : « Capitalisation des connaissances pour un partage et une mise à l'échelle des bonnes pratiques ».

Z.F. : Quels sont les acquis majeurs du Projet à la date d'aujourd'hui ? Quels sont les premiers résultats-effets du Projet sur les populations bénéficiaires de ses actions ?

C.S. : Le ProSol offre aux populations rurales (dont les femmes, les migrants et les autochtones) un savoir-faire pour corriger les effets de l'érosion hydrique et éolienne. A travers les mesures d'aménagement et de restauration des sols dégradés, le Projet met en place dans des sites aménagés pilotes des actions de récupération des sols agricoles. Environ six mille (6000) ha de terres sont déjà aménagées dans les micro bassins versants. Cette superficie est répartie sur six (06) sites ayant fait l'objet de premières mesures de protection et de réhabilitation. A terme, soit en fin 2021, environ dix mille (10.000) ha seront aménagés et protégés contre l'érosion. Déjà grâce au ProSol, les petits exploitants ruraux apprennent à protéger et à restaurer les terres agricoles. Cela est important dans le contexte actuel des effets du changement climatique. Ces mesures (comme la gestion de la fertilité des sols) sont en effet perti-



Mme Cordula SCHMÜDDERICH,
Coordinatrice du Projet ...

nentes pour l'adaptation aux pluviométries incertaines. Les mesures d'agroforesterie participent à moyen terme à des actions d'atténuation.

La mise en œuvre des activités du Champ d'Action B : « Renforcement des instances foncières locales » a permis de mettre en place des instances locales qui aident à apaiser les conflits fonciers locaux et à offrir des mécanismes de sécurisation des droits fonciers des possesseurs fonciers et aussi les droits d'usage des exploitants non possesseurs de terres. Le ProSol accorde aussi une attention à la sécurisation des

«Le ProSol accorde une attention à la sécurisation des droits fonciers des femmes rurales»

droits fonciers des femmes rurales. Dans les treize (13) villages des communes d'intervention, les instances foncières ont été mises en place. Plusieurs sessions de formation ont été réalisées au profit de plus de cinq cent (500) membres de ces instances locales. Le Projet soutient les communes et les instances villageoises de gestion foncière à travers la mise à leur disposition des outils officiels de travail : les registres fonciers ont été mis à la disposition des communes. Des initiatives locales de conciliation ont été entreprises dans les villages, avec succès.

En matière foncière, ce que ProSol n'a pas fait, c'est la mise en place des services fonciers ruraux (SFR) qui est une prérogative de l'Etat. Si ces services existaient dans la zone d'intervention de ProSol, nous allions contribuer au renforcement de leurs capacités, mais il ne revient pas au Projet de les mettre en place.

Z.F. : Quels sont les partenariats existants au plan local (surtout) dans le cadre du Projet ?

C.S. : Au niveau local, les partenaires clés du ProSol sont les autorités communales (les maires et autres élus locaux) et aussi les instances villageoises de gestion foncière (CVD, CFV, CCFV). Les services techniques déconcentrés notamment de l'Agriculture sont aussi des partenaires de choix du ProSol.

Au niveau national, le ProSol est placé sous la tutelle administrative de deux (02) directions du Ministère en charge de l'Agriculture. Il s'agit de la Direction générale des Aménagements Hydrauliques et du Développement de l'Irrigation (DGAHDI) qui préside un Comité Technique de Suivi (CTS) du Projet. Pour les aspects fonciers, l'accompagnement technique et politique est assuré par la Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR).

Le Partenariat a été effectif avec des structures de recherche-action comme le Groupe de Recherche-Action sur le Foncier (GRAF) et Töpfer Müller Gassner (TMG). Celui-ci a été focalisé sur la question de la sécurisation des droits fonciers de la femme rurale. La collaboration concerne aussi des décideurs en matière de Gestion durable des Terres (GDT) en collaboration notamment avec le Ministère de l'Environ-



...en compagnie de l'Expert en charge du Foncier

nement et les autres structures interministérielles.

La collaboration est également entamée avec plusieurs autres institutions publiques de formation comme le CAP Matourkou pour la valorisation des acquis à travers le développement ou l'actualisation de curricula de formation intégrant mieux les aspects de réhabilitation des sols et des terres dégradées et gestion du foncier rural. Le ProSol a apporté un appui à la Direction

Z.F. : Quels sont les défis/perspectives du ProSol pour les années à venir ?

C.S. : Le ProSol, après trois (03) ans de mise en œuvre est dans une étape de consolidation des réalisations au plan des aménagements et d'appui à la fonctionnalité des instances foncières locales, pour une gestion paisible des terres rurales (aménagées ou non). Le développement / l'actualisation des curricula de formation demeure un défi et une perspective essentielle. Cette action vise à mettre à l'échelle et à partager les acquis et les connaissances générées dans le cadre des actions du ProSol. En plus du CAP-Matourkou, d'autres écoles de formations sont ciblées pour cette perspective de partage des connaissances générées (comme l'Ecole nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) et autres (Ecole de Formation Technique Professionnelle Agricole (EFTPA)).

Tout en consolidant les partenariats en cours, le ProSol envisage l'élargissement de son champ de partenariat tant au niveau local que national. Dans cette optique, une perspective de collaboration concerne l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF).

«Tant au niveau national, régional qu'international, nous favorisons les échanges.»

générale des Aménagements Hydrauliques et du Développement de l'Irrigation (DGAHDI) dans l'élaboration d'une stratégie pour la protection des sols. Là aussi, le foncier a été pris en compte. Le plan d'action en vue de la mise en œuvre de cette stratégie est même élaboré. Il reste la tenue du dernier atelier pour la validation du document avant sa transmission au Ministère en vue de lancer sa mise en œuvre. Le ProSol a appuyé le Bureau national des Sols (BUNASOLS) dans l'organisation de la Journée mondiale des Sols (JMS) et ce, pour la 2^e fois ; Tant au niveau national, régional qu'international, nous favorisons les échanges.

**Propos recueillis
par Caroline OUÉDRAOGO**

Monsieur Bala Wenceslas SANOU, Responsable du Champ d'Action B: « renforcement des instances foncières locales » **Des instances fonctionnelles dans treize (13) villages**

L'aménagement et la sécurisation des terres rurales comme gage d'un accès équitable et apaisé aux populations locales, telle est l'innovation du ProSol dans sa contribution à la mise en application de la Loi 034-2009 portant régime foncier rural au Burkina Faso

En matière foncière, le ProSol a retenu d'œuvrer au « Renforcement des instances foncières locales » et cela constitue le Champ B des actions du Projet.

En effet, « le ProSol soutient l'Etat Burkinabè dans la mise en œuvre de la Politique et de la Loi relatives à la sécurisation foncière en milieu rural dans les communes d'intervention de la Région des Hauts-Bas-sins ».

Comment ? Monsieur Bala Wenceslas SANOU, l'Expert foncier du ProSol nous le précise « En pratique, le ProSol a soutenu la mise en place et le renforcement des capacités des instances foncières dans treize (13) villages d'intervention. Ces villages sont identifiés en lien avec les actions de protection, d'aménagement et de restauration des sols dans des micros bassins versants ».

La stratégie de mise en application de la Loi 034-2009 portant régime foncier rural au Burkina Faso adoptée par le ProSol comporte une innovation. Monsieur Bala Wenceslas SANOU nous la présente : « l'innovation majeure apportée par le ProSol tient à l'interface fonctionnelle établie entre l'aménagement et la sécurisation des terres rurales pour assurer un accès équitable et apaisé aux populations locales. Face aux incertitudes pluviométriques, l'aménagement des terres rurales avec des bonnes pratiques culturales est une réponse pertinente pour une adaptation aux effets du changement climatique », et ce n'est pas tout « De plus, des mesures d'agroforesterie promues par le ProSol participent aussi à terme à l'atténuation des effets du changement climatique. Les aménagements réalisés donnent une valeur ajoutée aux terres agricoles. De fait, les aspirations à l'exploitation de ces terres, de meilleure valeur, ouvrent sur des risques de conflits d'accès et/ou de possession ».

La composante foncière du ProSol accompagne le processus d'aménagement en intervenant dès l'amont par une collecte d'informations socio-foncières relatives aux acteurs, en présence sur les sites à aménager. Pendant et après l'aménagement, la composante foncière continue d'intervenir en facilitant le dialogue entre les acteurs ruraux pour l'actualisation des accords fonciers existants avant l'aménagement, de sorte à sécuriser les droits d'usage établis tout en respectant les droits de possession également préexistants.

Dans son approche, le ProSol accorde une

attention au renforcement des capacités des membres des instances foncières locales (CCFV, CFV/CVD) afin qu'elles puissent assumer au mieux l'animation foncière de proximité. Mieux, il met l'accent sur l'organisation de la collecte et de la gestion des informations socio-foncières par ces instances foncières locales.

Dans le domaine du renforcement des capacités, de la sensibilisation et de l'information des acteurs locaux, le ProSol a son approche propre qui consiste en la diversification des méthodes de travail. En effet, en plus des formations en salle et des animations en assemblées villageoises, le ProSol promeut le théâtre forum, les émissions radiophoniques et la chanson. Monsieur SANOU : « De façon spécifique, à l'image des Journées Communales de portée nationale, le ProSol a initié à compter de 2018 des Journées Locales Inter Communales (JOLICOM) de partage d'expérience entre les instances foncières locales. La première édition s'est tenue les 28 et 29 novembre 2018 dans la commune urbaine de Houndé ». La première édition des JOLICOM a connu la participation effective des représentants des instances foncières des treize (13) villages d'intervention du ProSol et d'un village d'intervention du projet d'appui aux communes de l'Ouest du Burkina Faso en matière de gestion du foncier rural et des ressources naturelles (PACOF/GRN).

En termes de bilan des actions foncières, le ProSol a soutenu la mise en place et le renforcement des capacités de treize (13) CFV et treize (13) CCFV dans les villages où des micro-bassins versants sont en cours d'aménagement. Ces instances foncières locales ainsi que les populations locales, les services techniques déconcentrés et les élus locaux ont bénéficié dès 2016 de plusieurs séances d'information et de sensibilisation sur la loi



Mr Bala Wenceslas SANOU, Responsable du Champ d'action Renforcement des Instances Foncières Locales

foncière. Un accent particulier est accordé aux rôles et au fonctionnement des instances foncières locales. Une série de formations continues a été réalisée courant octobre 2018 toujours dans la perspective de l'amélioration des capacités de prestation de ces instances foncières locales.

L'Expert Foncier apprécie le bilan : « Des résultats concrets émergent du terrain en termes d'initiatives de conciliation par les CCFV entre acteurs locaux autour de conflits fonciers ».

Le ProSol a par ailleurs soutenu la reproduction des outils officiels de travail en termes des registres fonciers et des imprimés. Toutes les communes ont été dotées en registres au cours de l'année 2018. Ces registres ont été cotés et paraphés auprès des Tribunaux de Grande Instance (TGI) de Bobo et de Boromo dont relèvent les communes d'intervention du ProSol. Le ProSol a en outre soutenu en 2017 les communes dans l'élaboration de leurs coûts locaux. Aussi, elles ont toutes adopté les coûts locaux indispensables pour l'établissement des différents actes fonciers. Les imprimés sont aussi disponibles au niveau central. Il revient à présent aux communes de les personnaliser en les reproduisant avec leur logo respectif et de les rendre accessibles aux populations locales.

L'orientation méthodologique du ProSol est une innovation majeure : elle met l'accent sur l'animation foncière de proximité. A travers cette animation de proximité, une attention est accordée à la compréhension des attentes légitimes des populations locales en matière de sécurisation foncière. Monsieur SANOU décrit cette orientation : « la première étape sur laquelle nous mettons l'accent dans la perspective de la sécurisation des droits fonciers est d'abord la connaissance des légitimités foncières



auxquelles les acteurs locaux sont attachés. Ces légitimités sont alors mises en lien avec les **opportunités de sécurisation foncière légale** conformément à la Loi 034-2009 portant régime foncier rural».

Toutefois, une certaine limite a existé par rapport à l'environnement institutionnel requis pour l'établissement des actes fonciers légaux. Il s'agit de l'insuffisance des services fonciers ruraux (SFR) « dont la mise

en place incombe aux collectivités avec le soutien de l'Etat », précise Monsieur SANOU. Ces services communaux existent dans seulement deux (02) des communes d'intervention du ProSol. Il y a le SFR dans la commune rurale de Koumbia, mis en place avec l'appui du PACOF/GRN. La commune urbaine de Houndé dispose également d'un bureau domanial (BD). Par contre, les communes de Béréba, Léna et

Satiri n'en disposent pas encore.

Mais cette limite ne saurait compromettre les activités mises en place dans les communes. « Une solution palliative en cours de négociation et qui est encouragée par le ProSol est la mutualisation des ressources humaines du SFR et du BD existants pour soutenir le fonctionnement des services fonciers ruraux dans les autres communes d'intervention. Cette approche a du reste l'avantage de réduire les charges structurelles liées au fonctionnement des SFR. A terme et en fonction des réalités du terrain, chaque commune pourrait si nécessaire disposer des ressources humaines propres pour le fonctionnement de son service foncier rural» explique l'Expert foncier.

La question foncière étant un sujet à inscrire dans le long terme, ProSol a prévu un accompagnement qui « respecte les rythmes sociaux des différentes composantes sociales d'une localité donnée ». Selon Monsieur SANOU, une telle approche est indispensable pour assurer une appropriation réelle par les populations locales qui sont la cible principale de la mise en œuvre de la loi relative à la sécurisation de leurs droits fonciers. Ces droits fonciers reposent parfois sur des intérêts divergents tant au sein d'un même lignage qu'entre les lignages et aussi dans les relations avec les migrants agricoles. Dans ces divergences d'intérêt, la question spécifique de la sécurisation des droits fonciers de la femme rurale demeure un défi, de l'avis de Monsieur SANOU.

Et ce défi, le ProSol l'aborde déjà, et ce en lien avec des organismes de recherche-actions dont le Groupe de Recherche-Action sur le Foncier (GRAF) et Töpfer Müller Gassner (TMG). « Une première expérience a abouti à des ententes foncières locales légitimes accordées à 228 femmes dans le village de Tiarako dans la commune rurale de Satiri. Il ne s'agit certes pas encore d'actes fonciers légaux au sens de la Loi 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural », mais selon Monsieur SANOU : « cette sécurisation foncière légitime ouvre des perspectives vers une possible légalisation des droits fonciers de la femme rurale, sans pour autant en faire un objectif obligé ». Cette approche est bien en phase avec l'innovation promue par le ProSol qui consiste à cheminer des légitimités vers les légalités foncières au rythme des populations.

Et l'Expert Foncier du ProSol de conclure : « la modélisation de ce résultat de recherche est disponible pour aider à une duplication dans d'autres villages des zones d'intervention du ProSol et partout ailleurs ».

JOLICOM 2018

Pour plus d'efficacité et d'innovation dans l'application de la Loi 034-2009

La première édition des Journées Locales Inter Communales (JOLICOM) ont été organisées dans la commune urbaine de Houndé du 28 au 29 novembre 2018, sous le thème : « des instances foncières locales au service des citoyens à la base ».



Dissan Boureima GNOUMOU,
Maire de Houndé

Initiée par le Projet « **Réhabilitation et protection des sols dégradés et renforcement des instances foncières locales dans les zones rurales du Burkina Faso** » (ProSol) avec l'appui technique du Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques



Les autorités échangeant avec les producteurs de Koumbia

Ce sont des producteurs maîtrisant la Loi 034-2009, notamment en ses dispositions relatives aux rôles et aux responsabilités des CFV et CCFV qui ont entretenu avec beaucoup d'enthousiasme l'assistance, très intéressée par le sujet.

Pour les premières JOLICOM, deux cent soixante-quatorze (274) producteurs provenant de treize (13) villages y ont participé.



Les productrices et producteurs présents aux 1ères JOLICOM

(MAAH), la première édition des Journées Locales Inter Communales (JOLICOM) avait pour objectif de soutenir les instances foncières locales pour qu'elles appliquent les connaissances acquises avec plus de d'efficacité et d'innovation.

A cette occasion, les bonnes pratiques et les expériences acquises sur le terrain par les instances foncières locales ont été partagées, que celles-ci soient relatives à la conciliation foncière ou autre. Ces partages de bonnes pratiques et d'expériences ont été faits sous la forme de présentations suivies d'échanges. Les villages ont été regroupés en tenant compte de leurs spécificités. Ainsi, pour chaque groupe, un représentant des productrices et producteurs a présenté les résultats de



Les autorités présentes aux 1ères JOLICOM

La première édition des JOLICOM a eu pour parrain Monsieur André Anatole YAMEOGO, Directeur général de la Formation et de l'Organisation du Monde rural (DGFOMR). Il s'est dit honoré d'avoir été choisi pour parrainer cette toute première édition des JOLICOM, en même temps qu'il a félicité l'initiative et encouragé les organisateurs.

QUELQUES COMMUNES BENEFICIAIRES

Des structures locales de gestion foncière mises en place et leurs membres respectifs formés et motivés !

Des six (06) communes bénéficiaires du ProSol, nous sommes allés à la découverte de certaines d'entre elles, à travers leurs maires, leurs membres CVD, CFV et CCFV. Ainsi, nous avons visité les communes de Houndé, de Satiri et de Béréba.

COMMUNE DE HOUNDÉ, VILLAGE DE DANKARI

C'est le Secrétaire de la CCFV, Moussa BOLEHO, qui est la première personne à répondre à nos questions. Et sur celle relative à la nature des conflits, le secrétaire de la CCFV dira que les conflits dans le village de Dankari sont relatifs aux limites des champs et aux dégâts causés par les animaux.

Fort heureusement, l'appui de ProSol les a outillés à la gestion de ces conflits, à travers la sensibilisation des populations et leur information sur le rôle de la CCFV qui *« n'est pas un tribunal, mais plutôt une instance qui concilie les protagonistes en cas de litige »*

En quinze (15) mois d'activités, la CCFV de Dankari a traité dix (10) cas de conflits ayant tous abouti à la conciliation.

Et Monsieur BOLEHO de préciser que *« le nombre de conflits a considérablement diminué à Dankari »*.

La CFV de Dankari est tout aussi dynamique. Mise en place en juillet 2017, ses membres maîtrisent les questions relatives au processus de délivrance de l'Attestation de Possession foncière rurale (APFR), les questions de Genre.

Après le renforcement des capacités des membres de ces structures, le Projet entend les doter des outils de travail. Il s'agit

notamment des imprimés et des différents registres.

Il est également prévu la construction de bureaux pour chacune de ces commissions.

Selon le Président du Comité Villageois de Développement (CVD) Lassina PEHAN, les populations de Dankari ont adhéré aux deux (02) structures et les membres sont

impatients de commencer le travail, une fois que les outils seront mis à leur disposition.

Le village de Dankari relève de la commune de Houndé qui dispose d'un service domanial. Alors, il ne leur manque que le local et les imprimés de la commune pour que le travail puisse se faire dans les conditions requises.



Echanges avec les membres des structures locales de gestion foncière à Dankari

COMMUNE DE SATIRI

Ambroise COULIBALY, Maire de Satiri

« Nous souhaitons l'extension des interventions du ProSol dans tous les villages »

A Satiri, nous avons échangé avec le premier responsable de la commune, en la personne du Maire, Monsieur Ambroise COULIBALY d'une part et rencontré des membres de CFV et de CCFV du village de Tiarako d'autre part.

La commune de Satiri est l'une des communes bénéficiaires des interventions du ProSol. Son premier responsable, le Maire Ambroise COULIBALY nous présente les réalisations faites par le ProSol : *« les actions de ProSol sont orientées sur la lutte contre la dégradation des terres à Tiarako à travers la réalisation des cordons pierreux et la lutte contre la pauvreté. Il y a eu des*

renforcements de capacités sur les pires formes de travail des enfants, le VIH/ SIDA et les IST. La technique de production du compost et du biochar a été également enseignée aux producteurs et productrices ». C'est le village de Tiarako qui bénéficie des interventions du ProSol et ce, depuis son démarrage en 2015. Et pour le Maire, la mise en place des instances foncières locales (CFV et CCFV) dans ce village constitue une avancée majeure sur le droit foncier.

Les réalisations dont a bénéficié le village de Tiarako sont telles que le Maire demande leur mise à l'échelle de la com-



Ambroise COULIBALY, Maire de Satiri

mune : « *si possible nous souhaitons l'extension des interventions du ProSol dans tous les villages* ». Satiri compte seize (16) villages. A propos du matériel mis à leur disposition, le Maire a souhaité qu'il soit désormais tenu compte des besoins réels des bénéficiaires pour leur acquisition. La commune de Satiri est l'une des treize (13) communes que compte la province du Houet. Le village de Satiri, chef-lieu de la commune, est situé à 45km de la ville de Bobo-Dioulasso, chef-lieu de la province du

Houet et de la région des Hauts-Bassins. On y accède par la route nationale N°10. La commune est limitée :

- au Nord, par les communes de Bekuy (province du Tuy) et Padema (province du Houet) ;
- au Sud, par la commune de Léna (province du Houet) ;
- au Sud- Ouest, par la commune de Bobo-Dioulasso ;

- à l'Ouest, par la commune de Bama (province du Houet).

Avec une superficie de 1224 km², la commune de Satiri compte 37369 habitants (RGPH 2006) répartis dans seize (16) villages administrativement constitués. Son Maire, Monsieur Ambroise COULIBALY est un Instituteur Certifié. Il préside à la destinée de la commune de Satiri depuis juin 2016

VILLAGE DE TIARAKO

Dans la commune de Satiri, le village de Tiarako a bénéficié de la réalisation de digues antiérosives. Les résultats de ces aménagements sont déjà visibles. Et le Président CVD, Monsieur Pascal MILLOGO de l'exprimer : « *au niveau des cordons pierreux, les parties en amont, on voit la différence entre les parties aménagées et les autres parties non aménagées* »

En effet, des essais réalisés dans les champs individuels, on constate que ces champs accumulent désormais beaucoup d'humidité en leur sein. De plus, la digue fait un frein qui retient les détritiques qui fertilisent les champs.

Outre la réalisation des aménagements, les producteurs de ce village ont bénéficié de formations dans divers domaines dont la production de fumure organique, la production de plantes pour l'agroforesterie et la formation à la réalisation des demi-lunes et de Zaï.

Au regard des bons résultats enregistrés suite aux aménagements, Monsieur MILLOGO espère que l'accompagnement du ProSol va être poursuivi, pour permettre la mise à l'échelle des actions.

Dans le domaine du foncier, le village de Tiarako s'est vu doté de structures locales, à l'instar des autres villages bénéficiaires des actions du ProSol. Monsieur Florent MILLOGO, Secrétaire de la Commission foncière villageoise (CFV) rappelle comment la structure dont il est membre a été mise en place. « *C'est le Président CVD qui a organisé la mise en place de la CFV. Les leaders religieux, les chefs coutumiers, les chefs de lignage se sont réunis pour identifier les membres. Quatre (04) réunions ont été nécessaires pour se concerter en vue de la mise en œuvre des structures villageoises. Dans la CFV, toutes les couches sociales sont représentées : les hommes, les femmes, les vieux et les jeunes* ».



Séance d'échanges avec les membres des structures locales de gestion foncière à Tiarako

Après la mise en place de la CFV, ses membres ont été formés à leurs rôles et responsabilités. Mais pour le secrétaire CFV, il aurait été mieux pour chaque membre de savoir à quoi s'en tenir avant toutes choses. Il souhaite que l'approche change : « *il faut envisager les formations avant la mise en place des structures* ».

En dehors de cela, le secrétaire de la CFV aime ce qu'il fait et il le dit : « *le travail nous plaît beaucoup* »

La Commission de conciliation foncière villageoise (CCFV) est également mise en place à Tiarako. Pour cela, des annonces ont été faites trois (03) fois avant cette mise en place. Une assemblée générale a été tenue au cours de laquelle les postes statutaires ont été présentés et conformément à ceux-là, les personnes devant les occu-

per ont été identifiées.

Depuis la mise en place de la CCFV de Tiarako, quatre (04) conciliations réussies ont été menées, établissant ainsi la crédibilité de la structure. Aussi, les saisines de la CCFV sont de plus en plus nombreuses.

Le village de Tiarako est pionnier dans la mise en place des structures dans la commune de Satiri. Aussi, les membres de ces instances ont conscience du fait qu'ils doivent donner l'exemple, toutes choses qui pourraient rassurer et faciliter la mise en place des structures dans les autres villages de la commune.

Tant pour la CFV que pour la CCFV, il est prévu la construction de locaux tenant lieu de sièges pour ces structures.

COMMUNE DE BÉRÉBA

La diguette de 8755,39 m traverse les terres des villages de Bankoni, Dakoni, Dimikuy et Bokuy Ouest.

Dans cette commune, nous avons visité les ouvrages en cours de réalisation. Il s'agit de la digue principale sur le bassin versant de Dimikuy et la diguette traversant les terres de quatre (4) villages : Bankoni, Dakoni, Dimikuy et Bokuy Ouest. Cette diguette a été réalisée dans le prolongement de la digue principale. Allons à la découverte de ces réalisations du ProSol

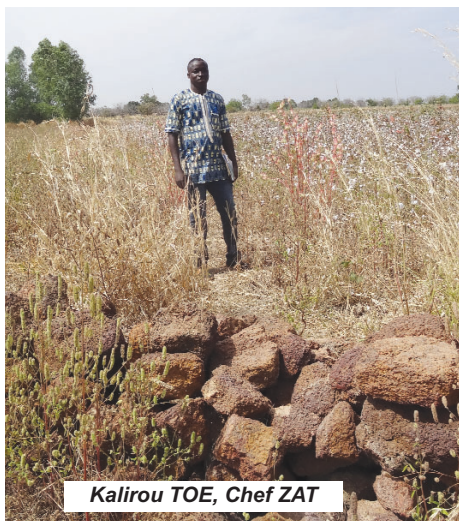
La digue principale réalisée sur le bassin versant de Dimikuy est un aménagement important du ProSol. Ce bassin versant implique trois (3) villages : Dakoni, Bokuy-Ouest et Bankony.

Selon Kalirou TOE, Chef de Zone d'Appui technique (ZAT), « avec cette digue, des ravins qui étaient sur le site se comblent progressivement ». L'aménagement du site s'est fait de manière progressive. D'une superficie initiale de 512 ha en 2016, le site a atteint 1 800 ha en 2017.

Le Chef ZAT présente les caractéristiques de l'ouvrage « C'est un aménagement de type bassin versant. Dans ce cas, on met l'ouvrage à la crête pour ralentir la vitesse de l'écoulement des eaux, cause de la dégradation des sols »

L'évaluation des rendements au fil des années se présente ainsi qu'il suit :

- la 1ère année, on était à plus de 50% sur la zone d'affluence ;



Kalirou TOE, Chef ZAT



Fatimata BELEM, Chef UAT

- la digue a été réalisée en deux étapes : en 2016 initialement et une extension a été faite en 2017.
- l'évaluation des rendements en 2017 est de 14% compte tenu des aléas climatiques (faible pluviométrie) ;
- l'évaluation des rendements en 2018 donne 25% d'accroissement.

En 2017, la diguette de 8755,39 m a été réalisée dans le prolongement de la digue principale. Cette diguette traverse quatre (4) villages : Bankoni, Dakoni, Dimikuy et Bokuy Ouest. La première partie a été faite en 2016. Il y'avait trois (03) diguettes en plus de la digue principale.

Ces aménagements, quoiqu'importants ne sont pas définitivement terminés. Ils doivent être complétés. En effet, l'écart entre la digue principale et la 1ère diguette est grand. Alors que l'on devrait avoir une distance comprise entre 50 et 100 m, la distance actuelle est de plus de 100 m. Il faut alors faire des mesures intermédiaires. Celles-ci permettront de minimiser l'effet de l'écoulement de l'eau. Si la distance entre deux (02) digues est grande, l'eau prend encore de la vitesse. Alors, en faisant des mesures intermédiaires, la distance est réduite et la vitesse de l'eau également. Initialement prévues pour être réalisées en 2018, c'est en 2019 que les mesures intermédiaires seront finalement réalisées.

BELEM Fatimata est le Chef de l'Unité d'Appui Technique (UAT) de Kassaho. A ce poste depuis juin 2016, elle s'occupe de

suivre les producteurs à qui elle apporte des appuis-conseils.

Madame BELEM estime que le fait d'être une femme l'amène à aborder les questions différemment des hommes. « J'ai une plus grande facilité à aborder les producteurs, qu'ils soient hommes ou femmes ». Elle poursuit : « Les femmes d'autres UAT me consultent. Elles sont plus à l'aise avec moi en tant que femme. Alors, je les assiste, même en dehors de ma zone de travail, je réponds à leur demande ».

Toutefois, son travail n'est pas sans difficultés : selon elle, certains producteurs sont réticents aux conseils et aux orientations de la technicienne qu'elle est.

Du point de vue de Madame BELEM, la collaboration avec le ProSol a été très bénéfique en ce sens qu'elle a permis un accroissement de la productivité agricole qui induit une amélioration des conditions de vie des populations.

L'existence de la Loi 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural et conformément à cette loi, l'existence des structures locales de gestion foncière a permis de gérer les conflits de façon alternative, gage d'une bonne cohésion sociale, fruit du travail des membres de la CCFV. La formation dont ont bénéficié les agents techniques a renforcé leurs capacités.

En dépit de tous ces résultats positifs, l'agent UAT a des attentes. Aussi, elle souhaite :

« L'implication des bénéficiaires est un gage de durabilité des actions »

- l'implication directe des techniciens dans les activités en vue du suivi dans la logique de la pérennisation des actions mises en œuvre ;
- la poursuite des activités du ProSol ;
- la pose des carrés de rendements en début de saison pluvieuse et non en fin de saison.

Pour Monsieur Doyé ZOUBIESSE, Maire de Béréba : « Le ProSol est un partenaire important pour notre commune. La commune compte mille cent (1100) ha de terres aménagées, des terres qui ne pouvaient pas être exploitées ». Outre ces aménagements, la commune a bénéficié d'autres actions de renforcement des capacités, en matière de fertilisation des sols et une formation sur le VIH/SIDA et les IST.



Doyé Zoubiessé, Maire de Béréba

En matière foncière, le Maire formule la requête ci-après : « Il faut renforcer les instances locales dans le cadre du Champ d'Action B, afin qu'elles jouent pleinement le rôle qui est le leur. Si j'ai une parcelle que je veux fertiliser, j'ai peur de le faire, car il y'a le risque de retrait de ladite parcelle après sa fertilisation, si celle-ci n'est pas sécurisée ! ».

Le Maire de Béréba affirme qu'il y'a moins de jugement depuis la mise en place des CCFV et promet : « nous allons accélérer pour les autres villages ».

Béréba est une commune rurale de vingt-neuf (29) villages administrativement reconnus. Elle compte vingt-sept mille (27 000) habitants. Son maire, Monsieur Doyé ZOUBIESSE, est un ancien de l'administration communale pour avoir été Maire auparavant, puis membre du Conseil régional et à nouveau Maire depuis 2016.

La mise en œuvre des activités du Champ d'Action A consacré aux aménagements avec pour objectifs de mettre en œuvre « des techniques de conservation de l'eau et d'accroissement de la fertilité des sols sont intégrées dans les systèmes d'exploitation agricole dans les micro-bassins versants aménagés et dans la planification communale » est assurée par le groupe GOPA, avec à sa tête Monsieur Paul SUCHANTKE, Chef d'équipe.

Avec lui, il a été question du bilan à mi-parcours, des difficultés rencontrées et des mesures en mettre en place pour améliorer les performances du Projet d'ici 2021.

L'équipe GOPA intervient dans le cadre du Champ d'Action A, le champ d'exécution des réalisations sur le terrain, comme les mesures mécaniques (cordons pierreux, digues, diguettes dans le cadre des CES/ DRS), les mesures d'agroforesterie et des activités de fertilité des sols, le tout dans le cadre de l'approche bassin versant.

Dans la réalisation des activités de terrain, des difficultés ont été enregistrées, au nombre desquelles on peut retenir essentiellement « le manque d'implication des groupes cibles bénéficiaires » qui, du point de vue du Chef d'équipe fut tel que l'année dernière a été comme « blanche ». Une autre difficulté relevée est relative au contexte de démarrage des activités : « le démarrage s'est fait sous les mandats des délégations spéciales dans les communes ». En outre, selon le Chef d'équipe, le rapport coût/bénéfice est très faible au regard des difficultés à trouver les moellons à proximité. Aussi, Monsieur SUCHANTKE pense que les chercheurs devraient en faire un sujet de recherche en vue de trouver des mesures alternatives aux moellons.

En vue d'améliorer les performances du ProSol, notamment dans le cadre du Champ d'Action A, le Chef d'équipe recommande :

- le renforcement de la confiance des bénéficiaires. Il justifie sa position par le fait que « des gens convaincus constituent la base de la réussite des opérations ». En tout, il pense que l'implication des bénéficiaires est un gage de la durabilité des actions mises en œuvre ;
- l'implication effective des bénéficiaires est indispensable, surtout leur implication physique dans des actions qui sont à leur portée. Selon Monsieur



Paul SUCHANTKE,
Chef d'équipe GOPA

SUCHANTKE, pour avoir l'effet boule de neige, il faut que les bénéficiaires s'impliquent dans les activités et qu'ils le fassent surtout par conviction et aussi sur d'autres terres hors du micro bassin versant (MBV) actuellement en train d'être aménagé ;

- une adaptation des mesures à chaque situation, suivie de la bonne exécution de celles-ci;
- le couplage effectif « Foncier et Aménagement ».

Monsieur Paul SUCHANTKE, le Chef d'équipe GOPA n'est pas à sa première expérience en Afrique de l'Ouest. Avant le Burkina Faso où il est à sa troisième expérience, Monsieur SUCHANTKE a travaillé d'abord au Mali dans le Plateau Dogon sur la construction et la réhabilitation des barrages et ensuite au Niger en tant que Directeur Pays du DED et Chef de Mission au FICOD.

Justine SOME, Experte en Aménagements

« Sur les sites d'aménagements, les femmes sont plus dynamiques que les hommes »

« Réhabilitation des bassins versants et gestion intégrée de la fertilité des sols », faut-il le rappeler est l'intitulé du premier Champ d'Action du ProSol. Madame Justine SOME est l'Experte qui est en charge de cette thématique au sein du ProSol, plus précisément du volet Conservation des Eau du Sol (CES). Elle a rejoint l'équipe du Champ d'Action A en octobre 2018.

Madame SOME a pour principales attributions la mise en œuvre de mesures, de conseils et de soutien pour l'aménagement des bassins versants dégradés et identifiés, mais ce n'est pas tout « j'ai aussi pour mission de soutenir la planification et le déroulement des travaux de construction des ouvrages anti érosifs et également la formation et l'amélioration des mesures physique et biologique, de défense et de restauration de sols, de renforcer les compétences et les mesures de gestion durable des terres, faire un appui-conseil pour la mise à l'échelle des technologies disponibles pour le recours à des technologies innovantes dans le cadre des mesures biologiques et physiques de réponses des restaurations des sols ; et comme mission également, c'est de soutenir la recherche, assurer de la recherche d'accompagnement, faire un contrôle de l'assurance qualité des prestataires et gérer les dossiers de subvention »

S'il est vrai que ProSol a démarré en 2015, il reste que les aménagements, les réalisations physiques, elles datent de 2016 et 2017.

En rappel, le projet a adopté l'approche de bassins versants. Et dans cette approche, deux (02) types d'activités ont été réalisées jusque-là. Il s'agit des cordons pierreux de types trois (03) pierres et des digues. Selon Madame SOME, ces ouvrages sont reconnus efficaces dans la lutte contre le ruissellement des eaux de pluies qui dégradent les terres. Et Madame SOME d'insister : « Je dis que ces ouvrages sont efficaces s'ils sont construits selon les normes techniques autrement, ils ne sont pas efficaces »

Conformément à ces normes, six mille deux cent quarante-quatre (6 244) ha ont bénéficié des ouvrages durant les deux (02) campagnes d'aménagements de 2016 et 2017. En effet, les prévisions sont de 10 000 ha jusqu'en 2021. C'est dire alors que le Pro-



Justine SOME, Experte en Aménagements

Sol a fait 62% de réalisation, ce qui est une bonne progression selon Madame SOME.

Et justement, pour assurer la qualité des ouvrages, un suivi qualité des travaux des prestataires est réalisé par elle avec des prestataires de services. Il s'agit des institutions ou des individus qui accompagnent, appuient l'Expert dans la mise en œuvre de ses activités. A titre d'exemples, ce sont les bureaux d'études qui viennent pour les différentes formations, les transporteurs de moellons, les topographes et ceux qui font l'implantation des côtes de niveaux sur le terrain pour ce qui concerne le volet

Conservation des Eaux et des Sols (CES).

Les six mille deux cent quarante-quatre (6 244) ha sont un cumul des réalisations de six (06) sites d'aménagements. Les réalisations sont faites au profit de six (6) communes dans deux (02) provinces dont (03) par province. Au niveau de la province du Tuy, nous avons les communes de Béréba, de Koumbia et de Houndé. Dans la province du Houet, les communes concernées sont Léna, Satiri et Karankasso Vigué, commune qui n'est malheureusement plus couverte par les activités en raison des conflits non résolus.

Mais qui réalisent ses aménagements et qui gèrent leur maintenance ?

Ce sont les bénéficiaires eux-mêmes, organisés en groupes de travail qui réalisent ces ouvrages avec l'appui des prestataires qualifiés. Les prestataires les forment au préalable et suivent la réalisation des ouvrages.

La maintenance des ouvrages réalisés devrait également être assurée par les bénéficiaires eux-mêmes, parce que ces ouvrages sont placés dans leurs champs et

« Ces ouvrages sont efficaces s'ils sont construits selon les normes techniques »

leur permet de lutter contre l'érosion de ceux-ci. En tant que premiers bénéficiaires, ils en sont aussi les gestionnaires.

Mais l'Experte en aménagements exprime des regrets : « *ce que l'on constate pour le cas du ProSol, c'est que ces bénéficiaires n'ont pas été impliqués comme cela se devait. Ceci fait qu'il y a eu un petit flottement surtout au niveau des exploitants et des exploitantes. N'ayant pas été impliqués au départ, la gestion des ouvrages n'est pas facile pour eux* ». Mais rien n'est perdu, rassure Mme SOME : « *on va rectifier le tir, par la reconstitution des groupes de travail. Parce qu'auparavant, les groupes venaient de l'ensemble des villages de la commune, mais avec la nouvelle approche, nous souhaitons constituer des groupes qui viennent des sites directement à aménager ; en ce moment, ils seront plus conscients et pourront prendre à bras le corps la gestion des ouvrages* », foi de Madame SOME.

A notre question de savoir s'il y a des effets observables de ces ouvrages, l'Experte répond par l'affirmative en précisant : « *un producteur raconte que dans le temps, c'était juste une portion de terre qu'il cultivait, et même ça, l'eau emportait ses semis, mais avec la construction de ces ouvrages, il a réussi à emblaver toute la superficie de son champ, même s'il y a des parties qui sont encore très pauvre, le constat qu'il fait est que l'eau n'a pas emporté ses semis* ».

Et Madame SOME d'affirmer que ce sont généralement ces constats que les gens font dans les deux (02) premières années. Elle précise que les effets de fertilité viennent avec le temps et qu'en plus des aménagements, il faut ajouter certaines choses comme l'amendement des sols, pour pouvoir apprécier les effets des réalisations à leur juste valeur. Et pour se résumer sur cette question, Madame SOME précise : « *l'effet immédiat c'est le fait que les semis ne sont plus emportés, la bonne terre n'est plus emportée par les eaux de pluie* ».

Un autre effet qui aurait dû être observé est l'amélioration de la croissance des semis sur la partie aménagée par rapport aux autres parties du champ. Malheureusement, les bénéficiaires interrogés n'ont pas prêté attention à cet aspect. Même pour les techniciens, la différence n'est pas visible. Il se pose alors cette question : Est-ce du fait de la qualité des ouvrages ? Et la réponse à la question ne sera trouvée que dans les campagnes à venir, car Madame SOME a promis de « *tout mettre en œuvre pour faire les observations nécessaires* ».

Quelles ont pu être les difficultés dans

la mise en œuvre des activités d'aménagement ?

Du fait du caractère nouveau de l'approche dans la zone, la difficulté majeure a été la compréhension et la faible maîtrise même de l'approche dans un premier temps par l'équipe du projet et dans un second temps par les différents acteurs et bénéficiaires.

L'autre difficulté est venue du fait que les acteurs directs et bénéficiaires que sont les communes n'ont pas été assez impliquées



**«Avec une bonne
sensibilisation chacun
jouera son rôle»**

dans la mise en œuvre des activités. Pourtant, ce sont elles les maîtres d'ouvrages. Toutefois, Madame SOME rassure que « *cela devrait aller avec le temps, car nous sommes là pour œuvrer à ce que tout se passe bien* »

Quid des mécanismes de pérennisation des réalisations ?

Les communes bénéficiaires sont les maîtres d'ouvrages, ces dernières doivent veiller à la surveillance et à l'entretien des ouvrages à un niveau un peu élevé. Et à un niveau plus bas, les bénéficiaires qui doivent être à mesure de suivre ces ouvrages. Dans ce sens, des comités de gestion sont en train d'être mis en place au niveau village, au niveau intercommunal et également au niveau communal. Ces comités se composeront de toutes les couches socio professionnelles qui sont dans le village. « *Je pense que si tous sont impliqués, avec une bonne sensibilisation, chacun jouera son rôle* » espère Madame SOME.

Dans la logique de la pérennisation, une ingénierie villageoise sera mise en place : quelques personnes seront formées par le Projet et ces personnes à leur tour formeront d'autres membres du groupe sous forme de formation-action. Au fur et à mesure qu'ils sont formés, ils appliquent directement.

A propos du Genre, Madame SOME compte l'intégrer dans sa démarche, conformément aux indicateurs du Projet et à son expérience en matière d'aménagements : « *je fais une cotation. Si le groupe de travail doit être constitué de 30 membres, je demande quinze (15) femmes et quinze (15) hommes, jusqu'à ce que peut-être on n'atteigne pas les quinze (15) femmes. Car pour elle : « le Genre, ce n'est pas dans les bureaux, c'est surtout dans les villages »*. C'est forte de cela que Madame SOME promet que les femmes seront impliquées à tous les niveaux : elles seront membres des groupes de travail et comme bénéficiaires des formations. Et l'experte en Aménagements d'affirmer : « *les femmes sont plus dynamiques que les hommes sur les sites d'aménagements* ».

Pour l'Experte en Aménagement qui a rejoint l'équipe ProSol depuis octobre 2018, il y'a beaucoup à faire. Il s'agit dans un premier temps, de donner l'information à qui de droit à savoir les communes, les services techniques, les groupes cibles sur les activités, la démarche et l'approche du Projet. Ensuite, l'implication utile de tous les acteurs, que chacun joue son rôle, que les communes jouent leur rôle de maîtres d'ouvrages, que les services techniques jouent leur rôle et que les groupes cibles jouent leur rôle de bénéficiaires qui construisent des cordons pierreux ainsi que d'autres réalisations efficaces et qui sont prêts à les entretenir et à les gérer.

Hilarion SANOU, Expert chargé d'Appuis-Conseils aux communes

« il faut mettre en place une ingénierie sociale »

« Appuyer et conseiller les communes dans le cadre du processus de planification du développement communal (PCD et PAIC sensible à la GDT et au Changement climatique), de la maîtrise d'ouvrage communal (élaboration des documents et passation des marchés de subvention locale et le suivi et l'entretien des ouvrages CES/DRS), contribuer à inscrire les activités de la gestion durable des terres dans les plans communaux de développement et œuvrer à leur mise en œuvre », telles sont en résumé, les attributions de Monsieur Hilarion SANOU, Expert chargé de l'Appui-Conseil aux six (06) communes couvertes par le ProSol, à savoir Béréba, Houndé, Léna, Satiri, Karangasso-Vigué et Koumbia.

Dans le cadre de la décentralisation, les communes sont appelées à s'auto-suffire, à se prendre en charge, à œuvrer pour le développement local. C'est dans cette logique que s'inscrivent les activités dont Monsieur SANOU a la charge au sein du ProSol. En effet, il accompagne les communes pour la mise en œuvre des activités. Et la spécificité de la maîtrise d'ouvrage communal dans le cadre du ProSol est que le Projet utilise un instrument de la GIZ appelé « les subventions locales ».

La mise en œuvre de cet instrument consiste à monter des dossiers de mise en œuvre d'une activité. La subvention locale est composée d'une requête de financement, des termes de référence de l'activité, la convention de partenariat entre la commune et le ProSol. Ensuite, il est opéré le choix d'un prestataire pour la mise en œuvre de l'activité, la passation du marché, la mise en œuvre de l'activité sont effectuées par la suite.

Cet instrument est nouveau pour les communes, mais son utilisation leur a permis de comprendre un processus de responsabilisation, d'autonomisation en ce qui concerne la gestion courante des affaires de la commune. L'utilisation de cet instrument leur permet de faire une demande de réalisation des activités, de les mettre en œuvre et de suivre lesdites activités eux-mêmes. La finalité c'est amener les communes bénéficiaires à exercer les compétences de maîtrise d'ouvrage liées à la mise en œuvre des actions du ProSol.

Des types d'investissements qui sont réalisés par le Projet

Parlant d'investissements, il y a les investissements physiques d'abord qui concernent les ouvrages antiérosifs composés de diguettes, de cordons pierreux trois (03) pierres dites filtrantes et des traitements de ravines. Il y a également des investissements en termes de matériels. Dans ce cadre, les communes ont bénéficié de kits de conservation des eaux et des sols (CES). Les kits CES sont composés de brouettes, de pelles, de pioches, de niveau à eau, de marteaux, de bar à mines, de gants etc.



Outre les équipements, il y a eu du renforcement des capacités, par des formations sur diverses thématiques en conservation des eaux et des sols, en fertilité des sols plus précisément le compostage en tas. Le conseil municipal a vu ses capacités renforcées à travers une formation en maîtrise d'ouvrage communal dans le cadre de la planification locale. Et monsieur SANOU, l'Expert en charge de l'appui-conseils de présenter cette thématique spécifique : la maîtrise d'ouvrage communal dans le cadre de la planification locale, renvoie à « comment élaborer les Plans Communaux de Développement (PCD) intégrant la Gestion Durable des Terres (GDT), du foncier rural et d'adaptation aux changements climatiques, comment élaborer les Plans Annuels d'Investissement Communal (PAIC) en lien avec la GDT le foncier rural et l'adaptation aux changements climatiques ».

De plus, l'Expert chargé de l'appui-conseils prend part aux différentes sessions au niveau des communes, où il apporte les appuis-conseils nécessaires.

« ProSol utilise un instrument de la GIZ appelé -les subventions locales- »

Quant à la question du bilan de deux (02) années d'appui-conseils assuré par Monsieur SANOU, celui-ci reste réservé « En termes de bilan, je ne vais pas outre-passer ce que dit l'évaluation à mi-parcours. L'évaluation à mi-parcours nous classe à l'orange cela veut dire que ce n'est pas bon et ce n'est pas au rouge non plus. Alors, cela suppose qu'il y a des choses à revoir, qu'il y a des choses à renforcer et qu'il y a des leçons à tirer à travers la mise en œuvre ».

Dans la conduite des activités d'Appui-conseils, l'Expert affirme qu'il y a eu plusieurs difficultés :

- D'abord, le projet a commencé dans un environnement difficile au regard du contexte du pays en son temps où le projet a commencé en août 2015. A cette date, le Burkina était dans un état d'exception. Les activités ont donc démarré sous les responsabilités des délégations spéciales qui selon Monsieur SANOU « sont allées vite et quand les conseils municipaux ont été mis en place, ceux-ci n'ont pas voulu changer la démarche, bien que celle-ci ne cadrerait pas avec les objectifs en matière d'activités de conservation des eaux et des sols (CES) et de leur bonne appropriation » ;
- La base du champ d'actions « A » est relative à la mise en œuvre des ouvrages physiques. Dans ce cadre, des groupes de travail qui sont composés du village

bénéficiaire des ouvrages antiérosifs et des autres villages voisins ont été constitués. Et l'objectif au départ était qu'après le renforcement des capacités de ces exploitants, certains d'entre eux puissent s'approprier des contenus des formations et qu'ils fassent le réinvestissement de celles-ci au niveau de leur terroir. Malheureusement, ce réinvestissement n'a pas encore eu lieu. La conséquence d'une telle situation est que les activités ont été plus ou moins écartées de leurs bénéficiaires réels. Ce défaut d'implication effective des bénéficiaires que sont les exploitants agricoles des sites aménagés a faussé la démarche, en même temps qu'il a ralenti l'appropriation et par la suite la mise en œuvre des actions.

Toutefois, des solutions sont envisagées *«comme solution au niveau des bénéficiaires, je pense qu'il faut mettre en place une ingénierie sociale. Il s'agit de travailler avec une ONG ou un bureau d'études pour accompagner les bénéficiaires et les acteurs de mise en œuvre dans le cadre de la*

sensibilisation, de la mobilisation et de l'organisation des acteurs concernés à savoir la population, les collectivités, les autorités coutumières et religieuses, les propriétaires terriens, tous les usagers de sorte à s'approprier notre démarche »

Au niveau des communes, l'Expert en Appui-conseils pense qu'il faut responsabiliser suffisamment les maires, les accompagner à l'assurance qualité. Dans ce cadre, Monsieur SANOU a prévu, dans son plan d'opération 2019, l'élaboration d'un manuel de mise en œuvre de la maîtrise d'ouvrage communal dans le cadre de la gestion durable des terres et du foncier rural. Il justifie son choix : *« Je pense que ce document permettra quand même de renforcer leurs compétences, leurs capacités au sein des communes de sorte à avoir une bonne mise en œuvre des actions »*.

Pour l'Expert en Appui-conseils, les communes étant les maîtres d'ouvrage, elles sont impliquées automatiquement dans toutes les actions du Projet, à toutes les étapes du processus d'aménagements. De-

puis l'identification du bassin versant, la sensibilisation des groupes d'acteurs, les requêtes et les conventions de financements, le suivi des réalisations, la mobilisation des bénéficiaires jusqu'à la réception et l'entretien des ouvrages, l'instrument de la GIZ qu'est la subvention locale, devrait être scrupuleusement mis en œuvre par les communes, afin qu'elles puissent jouer pleinement leur partition.

Dans l'optique de la pérennisation des actions, il est prévu que les communes soient accompagnées dans l'élaboration de projets de gestion durable des terres (GDT) et du foncier rural. Ainsi, celles-ci pourront faire des requêtes de financement auprès de certaines institutions, voire auprès de l'Etat. Et Monsieur SANOU s'engage personnellement à renforcer les capacités des communes en techniques d'élaboration des projets pour la gestion durable des terres et du foncier ainsi que sur les techniques de gestion de projets.

Inoussa OUEDRAOGO, Expert en Suivi-Evaluation

Le ProSol: à mi-parcours avec 62% de réalisation

C'est le taux global de réalisation des objectifs à mi-parcours du ProSol. Dans les lignes qui suivent, nous partageons avec vous les différents résultats par champ d'action, résultats enregistrés après trois (03) années de mise en œuvre des activités que Monsieur Inoussa OUEDRAOGO, Expert chargé du Suivi-Evaluation nous a communiqués.

Les activités du ProSol, faut-il le rappeler, sont exécutées à travers trois (03) Champs d'Action :

- **Le Champ d'Action A** est relatif aux Aménagements à travers des mesures anti érosives. Il vise l'application de deux (02) techniques d'amélioration des sols au moins par 80% des producteurs et producteurs sur les sites aménagés et la prise en compte de ces techniques dans la planification communale.
- **Le Champ d'Action B** concerne le foncier et porte sur le renforcement des instances foncières locales afin de rendre leurs membres capables d'assurer au mieux leur mandat dans le cadre de la mise en œuvre de la loi relative à la sécurisation foncière en milieu rural.
- **Le Champ d'Action C** lui porte sur la capitalisation et la mise à l'échelle des



Inoussa OUEDRAOGO,
Expert en Suivi-Evaluation

expériences et des enseignements. Ces expériences et enseignements sont partagés dans des fora nationaux et internationaux. Dans le cadre ce champ d'action, ProSol a entrepris l'analyse de modules de formation technique agricole en vue de leur introduction dans des instituts de formation.

S'il est vrai que chacun des trois (03) Champs d'Action du ProSol a ses indicateurs propres, il reste que les indicateurs globaux du ProSol sont les plus importants, les uns concourant à la réalisation des autres. Ainsi les indicateurs globaux du ProSol, au nombre de quatre (04) sont les suivants :

- 1^{er} -la protection de 10 000 ha selon l'approche bassins versants ;
- 2^{ème} -l'exploitation de 15% des terres aménagées par les femmes de façon autonome ;
- 3^{ème} -l'accroissement de la production agricole de 30% sur les sites aménagés d'ici à 2021 ;
- 4^{ème} -l'élaboration de dix (10) actes juridiques adoptés au niveau communal.

DOSSIER SPÉCIAL - ProSol

Le niveau d'atteinte des résultats par Champ d'Action

Concernant le **Champ d'Action A** : les résultats ci-après ont été enregistrés 6 244 ha aménagés sur 10 000 ha prévus, soit 62% en phase d'aménagement. Ces ouvrages doivent être renforcés pour atteindre le niveau de protection visée.

Concernant les aménagements, un document important appelé « **concept** » est en cours d'élaboration. Ce document qui donne les détails des différentes techniques qui seront développées dans le cadre des activités du Projet en matière d'aménagement, constitue un élément important...

Dans le cadre de l'atteinte des objectifs du Projet en matière d'aménagements, les activités suivantes sont menées : l'agroforesterie, l'appui-accompagnement des communes, l'amélioration de la fertilité des sols et l'aménagement à travers des mesures anti érosives.

Afin d'évaluer le nombre d'exploitants qui appliquent réellement les techniques d'amélioration de la fertilité des sols, un inventaire est en cours.

Sur la base de la mesure des carrés de rendement, il ressort que 40% des parcelles ont été appliquées par la technique de compost réalisée par les exploitants.

L'inventaire qui sera bientôt bouclé fournira les détails sur tous les exploitants des micro-bassins versants.

Et différentes approches sont intégrées dans ce concept, telles que l'approche Genre. Dans ce cadre, il y a la prise en compte des femmes dans la mise en œuvre des activités et deux (02) indicateurs sont relatifs à elles. Il s'agit du pourcentage des terres aménagées qui sont exploitées par les femmes de façon autonome et du nombre de femmes qui ont participé aux formations et sensibilisations selon leurs besoins spécifiques. En termes de résultats, 10% des superficies sont exploitées de façon autonome par les femmes sur une prévision de 15% d'ici 2021. 180 femmes ont été formées sur leurs besoins spécifiques sur une prévision de 1500 femmes d'ici à 2021. Il reste alors à sécuriser ces femmes sur leurs terres.

Le Champ B, consacré au foncier présente des résultats prometteurs, à travers un environnement favorable pour la mise en place des activités. Cet environnement favorable est caractérisé par de bonnes relations, une cohésion entre les différents exploitants que sont les migrants, les au-



«Le concept donne des détails sur les différentes techniques qui seront développées en matière d'aménagement.»

tochtones, les hommes, les femmes.

Cet environnement est en train d'être créé grâce à la mise en place des commissions foncières villageoises (CFV), des commissions de conciliation foncière villageoise (CCFV) et la formation de leurs membres respectifs. La sensibilisation des exploitants et des populations a été d'un apport important. En tout treize (13) villages ont été dotés de CFV et de CCFV.

Plusieurs CCFV sont déjà fonctionnelles et leurs actions ont permis de réduire les conflits fonciers entre des acteurs locaux des villages même si les registres légaux ne sont pas encore disponibles pour des enregistrements officiels. Ces enregistrements se font sur des registres traditionnels (cahiers).

Quant aux CFV, leur dynamisme permettra l'élaboration et l'adoption chartes foncières locales fonctionnelles (CFL). De ce fait, une option d'atelier national et régional existe pour 2019 pour faire le bilan des CFL existantes, les leçons pour proposer une démarche permettant des CFL opérationnelles.

Des équipements ont été acquis pour ces instances foncières locales. Ces équipements ont été rendus disponibles auprès des communes qui vont les leur transférer dans les différents villages.

Seulement, dans la mise en œuvre des activités foncières, le ProSol fait face à l'absence de services fonciers ruraux (SFR) dans trois (3) communes d'intervention.

Cette situation limite les possibilités d'établissement des attestations de possession foncière rurale (APFR).

Pour pallier cette situation, le ProSol a entamé un plaidoyer à l'attention des communes afin qu'elles veillent en lien avec l'Etat à compléter le dispositif nécessaire à la mise en œuvre des actions de sécurisation foncière.

Sur cette question, Monsieur Inoussa Ouedraogo, l'Expert en Suivi-Evaluation fait cette affirmation : « *La mise en place des SFR revient aux communes et à l'Etat. Sans les SFR, il n'est pas possible de faire de la sécurisation foncière convenable. Mais cela se situe au-delà des prérogatives du ProSol. Mais au sein du ProSol, nous pensons à la mutualisation des ressources, il faut que l'Etat mettent en place les SFR* ».

Enfin, le **Champ d'Action C**, relatif à la capitalisation et à la mise à l'échelle des expériences et des enseignements tirés de la mise en œuvre du Projet, comptabilise la participation à neuf (09) fora internationaux avec seize (16) parties prenantes. Sur la question de la formation, une analyse des curricula de formation est en cours avec le CAP de Matourkou dans le but d'identifier les parties à améliorer. Cet exercice sera validé courant 2019. La même expérience serait conduite avec l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) entre autres.

De façon globale, les résultats se présentent ainsi qu'il suit :

Sur le premier indicateur relatif à la protection de 10 000 ha selon l'approche bassins versants, 6 244 ha, soit 62% sont en phase d'aménagement. Ces ouvrages doivent être renforcés pour atteindre la protection visée ; Il doit être procédé à une extension de cette superficie et à la fin, ces aménagements devront constituer un modèle pour les communes et pour l'Etat, étant entendu que le but final recherché reste la sécurité alimentaire.

Les résultats du deuxième indicateur donne 10% des 6244 Ha aménagés sont exploités par les femmes de façon autonome (sur les 15% prévu) à titre individuel à raison d'une superficie de 1 à 2 ha par femme.

L'inventaire permettra d'avoir une nouvelle évaluation de l'atteinte de cet indicateur.

A propos de l'**accroissement de la production agricole de 30%** sur les sites aménagés d'ici à 2021, la comparaison s'est faite entre des sites témoins et les su-

perforées aménagées. Et les rendements varient d'une année à une autre. Pour l'année 2017, on a enregistré un accroissement de 13,70%.

Sur les dix (10) actes juridiques devant être adoptés au niveau communal, on note treize (13) actes de création des instances foncières locales. En effet, les actes de création des instances foncières locales sont considérés comme des actes juridiques. Cependant, une hiérarchisation des actes est en cours pour une prise en compte des actes de grandes dimensions. En outre, des documents de mesures en termes de négociations entre les acteurs sont élaborés pour aboutir aux chartes foncières locales (CFL).

Mais pourquoi le ProSol a-t-il fait le choix d'élaborer ces documents intermédiaires au lieu d'aller directement à la CFL ?

Selon Monsieur OUEDRAOGO, cette démarche se justifie par le fait que le ProSol intervient aussi bien sur les parties aménagées que celles non aménagées : les CFL concernent d'abord les parties aménagées dans le but de les sécuriser. Les quatre (4) documents concernent donc uniquement les sites aménagés. C'est pour cela que ces documents sont dits provisoires.

Au regard des résultats, l'Expert en Suivi-Evaluation a formulé des recommandations pour de meilleures performances. Il s'agit de :

- maintenir et renforcer la dynamique d'aménagement participatif qui implique à la fois : les exploitants, les communes, les élus, les propriétaires terriens ;
- poursuivre le renforcement des capacités des instances foncières locales ;
- poursuivre et renforcer l'animation foncière de proximité ;
- mettre en place des SFR ;
- intégrer des mesures promues par le Projet dans leurs plans communaux de Développement (PCD) ;
- poursuivre et renforcer la collaboration avec la DGFORM et les services techniques déconcentrés (STD) en vue de la pérennisation des acquis du ProSol.

Synthèse de C.O

Yohann T. R. ZABA, Responsable Champ d'action
C : Ancrage Politique et Institutionnel

« Partager les expériences et capter les innovations »



Mr Yohann T. R. ZABA,
Conseiller Technique en Relations
publiques, Responsable du Champ d'action
Ancrage Politique et Institutionnel

Ancrage Politique et Institutionnel, c'est l'intitulé du Champ d'Action C, axé sur l'intégration des connaissances les plus actuelles en matière de GDT, de foncier et d'adaptation aux changements climatiques dans les processus et les dialogues politiques thématiques sur les questions de protection des sols au Burkina Faso.

Selon Monsieur Yohann T.R. ZABA, Responsable de ce Champ d'Action, les actions étaient essentiellement orientées autour de « la stratégie nationale de restauration, conservation, de récupération des sols SNRCRS assortie d'un plan d'action opérationnel qui a été validé et qui sera bientôt mis en œuvre. Il y'a également, une situation de référence des terres dégradées qui a été réalisée, grâce à laquelle on a pu opérationnaliser une cellule système d'information géographique (SIG) au sein de la Direction Générale de l'Aménagement Hydrique et du Développement de l'Irrigation (DGAHDI) du Ministère de l'Agriculture ainsi que l'actualisation des curricula de formation du CAP Matourkou ».

En termes de bilan dans ce Champ d'Action, deux (02) grands résultats politiques ont été atteints selon Monsieur ZABA. Il s'agit d'une part la relance de la feuille de route sur la mise en œuvre de la Loi 034-2009 et d'autre part en matière de formation professionnelle, de l'intégration institution-

nelle des connaissances au profit des acteurs étatiques et des exploitants. Dans ce cadre, le ProSol a travaillé avec le CAP Matourkou à l'enrichissement de l'offre de formation professionnelle. Les modules enrichis seront disponibles courant cette année 2019.

Le CAP Matourkou est la 1^{ère} institution de formation des agents du Ministère de l'Agriculture. La collaboration avec le CAP Matourkou va être élargie à trois (03) autres institutions de formation, pour une mise à l'échelle de cette expérience.

Sur le plan du partage des connaissances, le ProSol, au cours de la première phase de ses activités, a fait dans le réseautage national et international à travers des partages avec d'autres structures de la coopération allemande à l'étranger, notamment d'autres structures ProSol au Bénin, à Madagascar, en Ethiopie, en Inde, Il a en outre participé à des rencontres internationales telles que la : « Global Soil Week » qui est la semaine globale sur les sols et le « Global Landscape Forum » qui est un Forum sur l'Aménagement et la Restauration des paysages. Ces rencontres ont été des occasions pour le ProSol de contribuer aux échanges avec les expériences développées au Burkina Faso et capter les innovations dans d'autres pays pour les apporter au niveau national.

DOSSIER SPÉCIAL - ProSol

La perspective dans le Champ d'Action C porte essentiellement sur le renforcement de ce Champ d'Action, afin de l'axer davantage sur l'ancrage institutionnel et politique à travers notamment des mécanismes d'incitation au niveau local et national. Il s'agit de renforcer les stratégies qui ont été développées et d'œuvrer à leur mise en œuvre effective. Cela implique le renforcement des compétences des acteurs étatiques au niveau communal, afin de les rendre aptes à développer des mécanismes en autofinancement en faveur des projets de GDT et en matière de foncier, le tout étant de parvenir à l'autonomisation des partenaires.

Pour Monsieur Yohan R. ZABA, le sol est une thématique transversale, un support de vie pour tous les êtres et à ce titre, « *il doit peser dans les décisions au niveau national* ».



Au cours des travaux de l'atelier de planification opérationnelle



Responsables, Experts, Partenaires et Bénéficiaires du Prosol lors de l'atelier de planification opérationnelle tenu en février 2019 à Ouagadougou

Avec l'appui de :



Reproduit par :



Initiative spéciale « UN SEUL MONDE sans faim » (SEWOH)

Programme « Protection et Réhabilitation des sols dégradés et renforcement des instances foncières locales dans les zones rurales du Burkina Faso »